

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2017

PRESENTS: M. CHABAUD Christian, MME DEMIGNE Amélie, M. BENET Éric, M. LOVERINI Dominique, MME DEBRION Marie-Claude, MME GALEYRAND Elsa, MME PEYRY Audrey, M. ROCHE Romain ,M. ROUGET Yvon, M. RUIZ Ernesto, VESSIERE Séverine

ABSENTS : MR SAUERBREY Nicolas, AMPILHAC David (pas de pouvoir donné)

Pour information :

Soirée photos du voyage scolaire le 13/06/17 à 18h30

RDV sur le site de Gourdon/Ludesse le 13/06/17 à 20h00 avec la société Eléments en vue de nous présenter le site et les emplacements envisagés pour les éoliennes.

La fête de l'école le 16/06/17

Les Jardins d'Ys fêtent leurs 20 ans le 17/06/17

Assemblée Générale du Sictom des Couzes le 21/06/17 à Saint Diéry, 9h00.

Le troisième conseil d'école aura lieu le 29/6/17 à 18h00. La question des rythmes scolaires est à ce jour posée par les conseillers délégués à l'école pour la rentrée de septembre 2017. Monsieur le Maire les informe que la communauté d'agglomération API (Agglomération Pays d'Issoire) s'est prononcée pour cette rentrée favorable à ne pas changer de façon précipitée et sans concertation le mode de fonctionnement actuel.

Le studio situé Place Amouroux appartenant à la Mairie est vide et proposé à la location au prix de 210 euros charges comprises. Renseignements en Mairie.

Le Conseil Départemental a mis en place une consultation gratuite pour les personnes en litige avec une administration. Les consultations se font les lundis matin auprès du Tribunal Administratif sur rendez-vous au 04-43-14-61-00

La piscine ouvrira ses portes du 1/7/17 au 3/9/17 (fin des vacances). Le contrat signé avec l'association Lempdes Sport natation prévoit 2 nocturnes.

Mme Peyry signale qu'une pétition demandant le raccordement à l'assainissement a été signée par de nombreux habitants de la route des Moulins, direction Champeix. Monsieur le Maire en prend bonne note et facilitera les démarches à entreprendre.

POINT VESTIAIRE

Monsieur le Maire signale que suite à l'appel d'offre et à l'ouverture des plis, les derniers chiffres en notre possession font apparaître un montant de 280 000,00 € HT. Or, l'acte d'engagement prévoyait initialement un montant de 193 000,00 € HT et l'étude menée par Euclid, économiste, prévoyait un montant de 249 000,00 € HT. Par ailleurs, le permis de construire n'est à ce jour pas parvenu.

Monsieur Roche signale que les lots ne sont pas au tarif définitif et qu'une renégociation de certains lots jugés trop élevés sera faite. De plus, le permis de construire doit arriver la semaine prochaine.

Un RDV avec la commission « vestiaire » est à cet effet prévu le mercredi 14 juin à 18h30 avec l'architecte ainsi qu'avec l'économiste.

PREEMPTION

Monsieur le Maire expose au conseil les plans des parcelles AE 755-ZD 43 et 44 AE 26 -27-28-29-30.

Le projet qui date de l'ancienne équipe municipale, prévoit un parking d'une trentaine de places à cet endroit.

La question est posée de savoir si toutes les parcelles doivent être préemptées car la vente se fait en deux lots distincts. Soit la réalisation de la moitié du projet, soit l'intégralité.

Suite à questionnement du conseil, il est demandé à Mr le Maire si le droit de préemption pourrait n'être appliqué qu'aux parcelles intéressant la commune. Monsieur le Maire informe qu'après entretien auprès de la communauté d'agglomération, la préemption doit être faite par lot vendu sans possibilité de découpage.

Suite à discussion, les membres du conseil délibèrent favorablement à la préemption de la totalité pour une réalisation du projet dans sa globalité.

7 POUR, 4 CONTRE

